Procès-verbal de l'assemblée ordinaire des délégués de l'Association pour le Service officiel des curatelles de la Haute-Sarine du mercredi 30 mars 2022 à 19h00 à Treyvaux

Monsieur Nicolas Lauper, président, souhaite la bienvenue à tous les participants à cette assemblée ordinaire des délégués de l'Association pour le Service officiel des curatelles de la Haute-Sarine.

L'assemblée ordinaire des délégués a été convoquée en date du 15 mars 2022 et par parution dans la Feuille officielle du 18 mars 2022 ; les documents y relatifs ont été mis à disposition à l'administration communale de Le Mouret et sur les sites Internet des communes membres.

Monsieur Nicolas Lauper remercie les délégués pour leur présence, à savoir :

Pour la commune de Bois-d'Amont Pour la commune de Ferpicloz Pour la commune de Marly Pour la commune de Le Mouret Pour la commune de Pierrafortscha Pour la commune de Treyvaux Pour la commune de Villarsel-sur-Marly

- (3) Mme Patricia Horner
- (1) Mme Sybille Buvary
- (9) M. César Murangira
- (4) M. Michaël Vogt
- (1) M. Francis Hagger
- (2) Mme Sylviane Tinguely
- (1) Mme Myriam Gaillard

Se sont excusés :

Pour le comité de direction :

- Monsieur Nicolas Lauper
- Madame Mary Claude Paolucci
- Monsieur Patrick Gendre
- Monsieur Vincent Guillet
- Monsieur Luc Déglise

pour la commune de Le Mouret pour la commune de Marly pour la commune de Bois-d'Amont pour la commune de Treyvaux pour les communes de Pierrafortscha de Ferpicloz et de Villarsel-sur-Marly

M. Michaël Vogt est nommé scrutateur.

Tractanda:

- 1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 11 novembre 2021
- 2. Rapport du chef de service
- 3. Comptes 2021
- 4. Indemnité de la commission financière
- 5. Divers

Le procès-verbal de l'assemblée ordinaire des délégués est tenu par le chef de service, Monsieur Jean-Louis Sciboz.

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 11 novembre 2021

Le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 11 novembre 2021 ne suscite aucune remarque ; il est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

2. Rapport du chef de service

Monsieur Jean-Louis Sciboz, chef de service, donne lecture du rapport annuel 2021. Celui-ci ne suscitant aucun commentaire ni aucune remarque, il est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

3. Comptes 2021

Monsieur Nicolas Lauper donne lecture des comptes 2021 avec les remarques et informations s'y rapportant.

- 102.301.0 Traitement du personnel différence de CHF 40'000.--L'Association attend le versement des allocations de maternité.
- 102.310.0 Fournitures de bureau
- 102.315.2 Entretien et réparation équipements informatiques Ces deux chapitres s'équilibrent suite au remaniement opéré.

Les comptes 2021 sont approuvés à l'unanimité.

Monsieur Nicolas Lauper donne lecture du rapport de l'organe de révision produit par Gefid Conseils SA à Marly. Recommandation est faite d'approuver les comptes annuels qui ont été soumis et qui présentent un excédent de charges du fonctionnement de CHF 642'208.16 pour l'année 2021.

Le rapport de l'organe de révision est approuvé à l'unanimité.

4. Indemnité de la commission financière

Le Comité de direction s'est renseigné auprès des différentes associations et groupements de la région afin de se faire une idée des pratiques ; le tarif horaire de CHF 40.— est souvent appliqué.

Le Comité de direction propose à l'assemblée des délégués de fixer l'indemnité de la commission financière au tarif horaire de CHF 40.--.

La proposition du Comité de direction est approuvée à l'unanimité.

5. Divers

- Monsieur Nicolas Lauper rappelle que les comptes de l'Association pour le SOCHS ont été tenus jusqu'à présent par la commune de Le Mouret et qu'il y a lieu de nommer une fiduciaire. Après enquête auprès des communes membres, le Comité de direction a nommé la fiduciaire Fidu-Val Sàrl, Madame Valérie Vonlanthen, au tarif horaire de CHF 100.-- et sur la base d'une charge de travail d'environ 150 heures.
- Monsieur Nicolas Lauper précise que des modifications ont été apportées aux statuts de la nouvelle Association pour le SOCHS suite à la fusion de la commune de Bois-d'Amont. Les statuts modifiés ont été envoyés au Service des communes et ils devront être approuvés lors des assemblées communales de décembre.
- Monsieur Jean-Louis Sciboz, chef de service, donne quelques explications sur l'absence prolongée de Madame Loraine Horner pour cause de maladie. La situation est « pesante » pour tout le service : remplacements, incertitudes etc.
- Madame Patricia Horner remercie le Comité de direction pour tout le travail accompli et assure le chef de service du soutien des délégués présents.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur Nicolas Lauper demande au chef de service de transmettre ses remerciements à tout le personnel du service des curatelles pour tout le bon travail effectué durant l'année.

L'assemblée ordinaire des délégués de l'Association pour le Service officiel des curatelles de la Haute-Sarine prend fin, il est 19h40.

La verrée est offerte par la commune de Treyvaux.

Le Président

Pour le procès-verbal Jean-Louis Sciboz

Valo feer four

Chef de service